



FORMATION LICENCE AGENT

**FFF**

# **RÈGLEMENT DU STATUT ET TRANSFERT DE JOUEURS**

# I. LE STATUT DU JOUEUR

## 1. Introduction

**Transfert entre différentes associations** : Le règlement est universel et contraignant

**Transfert entre même association** :

- C'est la réglementation interne va régir le transfert du joueur
- Cette réglementation doit prévoir des règles concernant la résolution de litiges et un système d'indemnisation pour les clubs formateurs
- L'Association Membre (AM) doit utiliser un système électronique de régulation national des transferts pour les pro ou amateurs sinon le transfert ne sera pas valable

**Exemple** : Lorsqu'un joueur est transféré du PSG à West Ham, c'est le règlement FIFA qui va s'appliquer car cela concerne 2 associations (FFF et FA).

Cependant, s'il s'agit d'un transfert entre le PSG et Monaco c'est le règlement LFP, qui s'appliquera car il s'agira d'une même association (FFF)

## A. Définition

**Types de joueurs** : Dans les règlements FIFA on parle de 2 types de joueurs :

- Joueur professionnel
- Joueur amateur

**Joueur professionnel** : Pour être qualifié de joueur pro, le joueur doit :

- Avoir un contrat écrit avec un club
- Percevoir pour son activité footballistique, une rémunération supérieure à ses frais effectifs

Tous les autres statuts seront considérés comme amateur

**Exemple** : Un joueur de National 1 en France ayant signé un contrat fédéral est un joueur professionnel au sens de la FIFA car il a un contrat écrit avec son club et à une rémunération supérieure à ses frais effectifs qu'il encourt. Mais pas au sens de la LFP qui concerne que les contrats de travail des joueurs de L1 et L2.

**Club purement amateur** : Il s'agit du club sans lien juridique, financier ou factuel avec un club pro et :

- Autorisé à enregistrer uniquement des joueurs amateurs
- Ne possédant aucun joueur pro enregistré
- N'ayant enregistré aucun joueur pro sur les 3 dernières années

**Club pro** : Tout club n'étant pas un club purement amateur est un club pro

**Exemple** : Le club de Sarcelles en France n'a pas de lien juridique, financier ou factuel avec un club professionnel et est uniquement autorisé à enregistrer des joueurs, et n'en possède aucun et n'en a pas enregistré non plus lors des 3 dernières années. Ainsi, on le considère comme un club purement amateur.

## B.Changement de statut du joueur

**Joueur pro s'enregistrant en tant qu'amateur :**

Possible après **un délai minimum de 30 jours à compter de son dernier match pro**

**Joueur amateur s'enregistrant en tant que pro :**

Sans délai pour être enregistré mais dans la période d'enregistrement (**mercato**)

**Exemple :**

Mr Denzel est un professionnel le 01/01 avec Liverpool, il ne pourra acquérir le statut amateur qu'à partir du 1er février avec le club amateur de Bondy en France.

Mr Denzel est amateur le 02/07, il pourra s'enregistrer en tant que pro dès le 03/07 si c'est durant une période d'enregistrement autorisée (mercato).

Mr Denzel est né en 2000, le 01/07/2018, il signe un contrat pro de 1 an avec le RC Lens. Le 31/06/2019 il redevient amateur en s'engageant avec le club de Poissy en National 2.

Mais, le 15/11/2021, il signe un contrat pro (28 mois et demi après son dernier contrat pro) avec Chelsea. Le club de Chelsea devra verser une indemnité de formation au club du RC Lens car le joueur à -23 ans et il n'a pas été amateur pendant +30 mois.

## C.Cessation d'activité

**Principe Pro ou amateur :**

Reste enregistré auprès de l'association de son dernier club **pendant 30 mois à compter du dernier match officiel**

**Conséquences :**

**Dans la même fédération** : Pendant ce délai, si le joueur reprend son activité la fédération (association) devra réactiver son enregistrement.

**Dans une autre fédération** : L'ancienne fédération devra émettre un CIT (Certificat international de Transfert) à la nouvelle.

**Exemple** : Le 12/09/ 2022, le club du PSG perd temporairement sa capitaine BOISIER Marie du fait que cette dernière a pris un congé maternité. Le club du PSG va pouvoir exceptionnellement enregistrer une nouvelle joueuse, KAPLAN Kira, dès le 13/09/22. Si BOISIER Marie revient de congé maternité le 12 février 2023 L'enregistrement de KAPLAN Kira durera jusqu'au 29 juin 2023, soit la veille de l'ouverture du mercato suivant le retour de BOISIER Marie.

2. Une joueuse peut être enregistrée par une AM hors mercato une fois son congé maternité terminé sous réserve de son statut contractuel.

**Exemple** : En mai 2023, la capitaine de l'Olympique Lyonnais, JONES Linda prend son congé maternité dû à sa grossesse. Cependant le contrat la liant à l'OL expire en fin juin 2023, ainsi à son retour de congé en septembre 2023, alors que le mercato est terminé, elle est libre et sans club. Elle pourra s'engager librement auprès de n'importe quel club.

3. Les associations doivent adapter leurs règles d'enregistrement en conséquence afin de respecter les 2 exceptions précédentes. La priorité doit toujours être donnée pour assurer l'éligibilité d'une joueuse revenant d'un congé maternité et à l'intégrité sportive de la compétition

## B. Périodes

- 1ère période commence le 1er jour de la saison pour 12 semaines maximum (mercato estival)
- 2ème période en milieu de saison pour 4 semaines maximum

**Exemple** : En France, il y a 2 mercatos chez les professionnels  
La 1ère a souvent été fixée : du 10/06 à 00h au 01/09 à 23h59 (11 semaines)  
La 2ème du 01/01 à 00h au 31/01 à 23h59 (4 semaines)

## C. Saisie de la période

- Les 2 mercatos pour la saison doivent avoir été saisis dans TMS au moins 12 mois avant l'entrée en vigueur
- Tous les transferts doivent avoir lieu pendant le mercato sauf exception
- Si les périodes n'ont pas été communiquées à temps par les AM, c'est la FIFA qui déterminera les périodes à la place des AM
- Il est possible de modifier les dates d'un mercato sur TMS si le mercato n'est pas encore entamé. Une fois la période entamée, il sera impossible de la modifier

### Joueurs amateurs :

- Fédération elle-même qui prévoit les durées maximales et minimales
- En prenant en compte l'intégrité sportive de la compétition

**Exemple** : En France, chez les amateurs il n'y en a qu'une, découpée en 2 :

Période de transfert normal : du 01/06 au 15/07

Période dite hors période : du 16/07 au 31/01